

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 20 FEVRIER 2025

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Moulon, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Renaud CHALLENGEAS, Maire.

Date de convocation : 14 février 2025

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Présents : M. CHALLENGEAS – Mme FARNIERE - M. CLEMENCEAU - Mme BROUSTE – M. DEROSE – M. GAUTEY – M. LACOSTE – Mme EBERHARDT – Mme KAMGA KUATTE - M.OBRY

Absents excusés : M. LE ROY – Mme MAGNAN – Mme CHOLET – Mme DEVILLE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Renaud CHALLENGEAS a ouvert la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LACOSTE

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 est approuvé.

**Délibération n° 2025-007 : DPU immeuble GARROT cadastré AO 493, AO 496, AO 498**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption.

**Délibération n° 2025-008 : Instauration des heures complémentaires et supplémentaires**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents l'instauration des heures complémentaires et l'instauration des heures supplémentaires.

**Délibération n° 2025-009 : Aménagement cours de récréation groupe scolaire / achat jeu araignée et dalles amortissantes**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents décide de valider les factures Prozon :

- Jeu araignée d'un montant de 1 473,49 euros HT, 1 768,19 euros TTC
- Dalles amortissantes aire de jeu d'un montant 1 338,15 euros HT, 1 605,78 TTC

**Délibération n° 2025-010 : Tarifs 2025 APS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs ci-dessous à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025

Calcul du prix horaire :

Revenus mensuels x coefficient correspondant à la famille

Revenus mensuels = total des salaires et assimilés / 12 (voir avis d'impôt sur les revenus)

Coefficient : voir tableau ci-dessous

Famille enfants (fratrie) à charge <u>fiscalement</u>	Coefficient MOULON	Coefficient HORS COMMUNE
	APS /heure	APS / heure
1 enfant	0,00029	0,00040
2 enfants	0,00027	0,00037
3 enfants	0,00023	0,00033
4 enfants	0,00022	0,00029
5 enfants	0,00020	0,00026
Pour info Revenu plancher 2025: 801€ ; Revenu Plafond 2025 : 7000,00 €		

Les revenus plancher et plafond seront automatiquement indexés sur le barème CAF.  
Le tarif horaire ne pourra être inférieur à 40 centimes d'euros.

**Délibération n° 2025-011 : Rétrocession à la commune de la voirie et espaces verts du lotissement privé Les Hauts de Gueyrosse**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de la voirie du lotissement Les Hauts de Gueyrosse dénommée Impasse des Acacias, destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte administratif.

Le Conseil Municipal précise que la rétrocession concerne la voirie ainsi que les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, liaison douche, aire ordures ménagères.

Le Conseil Municipal dit que la rétrocession se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à la rétrocession.

Le Conseil Municipal décide que la voirie sera transférée dans le domaine public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant l'inscription de cette impasse et espaces publics dans le tableau de voirie communale.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.